

norme européenne

norme française

NF EN ISO 10545-1
Décembre 1997

Indice de classement : P 61-534

ICS : 91.100.20 ; 97.150

Carreaux et dalles céramiques

Partie 1 : Échantillonnage et conditions de réception

E : Ceramic tiles — Part 1 : Sampling and basis for acceptance
D : Keramische Fliesen und Platten — Teil 1 : Probenahme und Grundlagen für die Annahme

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 20 novembre 1997 pour prendre effet le 20 décembre 1997.

Est destinée à remplacer la norme homologuée NF EN 163 (indice de classement : P 61-514), de novembre 1991. Toutefois, cette ancienne norme reste en vigueur jusqu'à la publication de la norme homologuée NF EN ISO 13006 (indice de classement : P 61-530) (voir avant-propos national).

Correspondance

La norme européenne EN ISO 10545-1:1997 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la norme internationale ISO 10545-1:1995.

Analyse

Le présent document prescrit les règles pour la constitution des lots, l'échantillonnage, le contrôle, l'acceptation et le rejet des carreaux et dalles céramiques.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : carreau de revêtement, dalle de revêtement, revêtement céramique, échantillonnage, contrôle de réception, acceptabilité.

Modifications

Par rapport au document destiné à être remplacé, le présent document est équivalent avec des modifications rédactionnelles.

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



Membres de la commission de normalisation

Président : M PLEIN

Secrétariat : M GAMEZ — SFC/BNCT

| | | |
|------|--------------|-----------------------------------|
| M | ALBENQUE | CTTB |
| M | BALCON | SOCOTEC |
| M | BESSET | SNPMI |
| M | BONHOMME | CETEN APAVE INTERNATIONAL |
| M | BOUINEAU | CEBTP |
| M | BUSSIERE | DESVRES |
| M | CHAMEROY | FRANCE ALFA |
| M | DE RYCKE | SFC |
| M | DINE | FRANCE ALFA |
| MLLE | FOUSSADIER | CTTB |
| M | HENRARD | DESVRES SA |
| M | HRABOVSKY | FNB |
| MME | LABARRE | CSCCF |
| M | LE DIRECTEUR | UNFO HLM |
| M | LE SECH | SFC |
| M | MASSON | BUREAU VERITAS |
| M | MORAL | COMPAGNIE EUROPEENNE DE CERAMIQUE |
| MME | MORAL | CSTB |
| MME | PATROUILLEAU | AFNOR |
| M | PICHARD | AKZO NOBEL |
| M | PLEIN | VILLEROY ET BOCH |
| MLLE | PLISSON | CEBTP |
| M | THOMASSON | WEBBER ET BROUTIN |
| M | VASLIN | VILLEROY ET BOCH |
| M | VERNEAU | UNECB |
| MME | VETTER | CSTB |
| MME | VINCENSINI | AFNOR |
| M | VINET | UNECB |

Avant-propos national

Le règlement du Comité Européen de Normalisation (CEN) impose que les normes européennes adoptées par ses membres soient transformées en normes nationales au plus tard dans les six mois après leur ratification et que les normes nationales en contradiction soient annulées.

La présente norme européenne adoptée, par le CEN le 1997-05-01, fait partie d'un ensemble de normes traitant de carreaux et dalles céramiques qui sont dépendantes les unes des autres et dont certaines d'entre elles sont encore à l'étude.

C'est pourquoi le CEN a fixé une période de transition nécessaire à l'achèvement de cet ensemble de normes européennes, période durant laquelle les membres du CEN ont l'autorisation de maintenir leurs propres normes nationales adoptées antérieurement.

En conséquence, la norme française NF EN 163 (indice de classement : P 61-514), de novembre 1991, reste en vigueur jusqu'à la publication de la norme homologuée NF EN ISO 13006 (indice de classement : P 61-530), date à laquelle elle devra être annulée et à laquelle la norme NF EN ISO 10545-1 pourra prendre son plein effet avec l'ensemble des normes européennes qui l'accompagneront.

Version française

**Carreaux et dalles céramiques —
Partie 1 : Échantillonnage et conditions de réception
(ISO 10545-1:1995)**

Keramische Fliesen und Platten —
Teil 1 : Probenahme und Grundlagen
für die Annahme
(ISO 10545-1:1995)

Ceramic tiles —
Part 1 : Sampling and basis
for acceptance
(ISO 10545-1:1995)

La présente norme européenne a été adoptée par le CEN le 1997-05-01.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles